



**Compte-rendu de l'audience
avec le nouvel IEN de Tyrosse-Côte Sud,
Pascal MAILLOT,
du jeudi 27 septembre 2018**

Le SNUDI-FO 40 a décidé de rencontrer chacun des IEN du département afin de leur exposer les positions du syndicat sur les principaux sujets qui préoccupent toute la Profession et les questions particulières de chacune des circonscriptions, notamment suite à la publication des circulaires de rentrée des IEN : rythmes scolaires, Obligations Règlementaires de Service, inclusion systématique, direction d'école, formation et animations pédagogiques, remplacement, carte scolaire, protection des enseignants dans l'exercice de leurs missions...

L'audience avec le nouvel IEN de Tyrosse-Côte Sud est donc la première. Elle a eu lieu le jeudi 27 septembre, à 9h00.

La délégation du SNUDI-FO 40 était composée de Philippe Ulysse, secrétaire adjoint du SNUDI-FO 40 et de Marc Guyon, secrétaire départemental du syndicat.

Emploi du temps des classes des enseignants (*Lors des 2 réunions des directeurs qu'il a tenues dans sa circonscription, l'IEN a demandé que tous les enseignants des écoles adressent leur emploi du temps de la classe*).

SNUDI-FO 40 : Alors que cette rentrée scolaire 2018 se fait sous le signe de « L'école de la confiance », pour les enseignants, avec cette demande de votre part, c'est plutôt « l'école de la défiance ». Pourquoi cette requête ?

L'IEN répond au syndicat qu'il n'a pas compris la réaction des collègues tout de suite mais, qu'à posteriori, il pense qu'il n'aurait pas du demander cela cette année, mais après avoir discuté avec tous les enseignants, parce qu'il est nouveau dans la circonscription.

Pour lui, c'est pour rendre plus lisibles ces RDV de carrière : il veut savoir quelles matières seront abordées lors du RDV de carrière (*évaluation de l'enseignant dans la classe selon une grille d'évaluation qui comporte 11 items suivi d'un entretien. Cette grille reprend en tpus points le « référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » de l'arrêté du 01/07/2013 qui sert à la titularisation des enseignants stagiaires*)

Pour lui, oui, il y a « l'école de la confiance » et les directeurs doivent être des collaborateurs.

Commentaires à posteriori du SNUDI-FO 40 : *le syndicat rappelle, qu'à ce jour, les directeurs d'école sont des enseignants chargés de la direction de l'école et non des « collaborateurs » de l'Administration, responsables de la mise en place dans leur école des « réformes » et mesures ministérielles.*

Pour FO, les directeurs d'école ne doivent pas être transformés en « sous IEN » ; ils n'ont (pour l'instant) aucun pouvoir hiérarchique sur leurs collègues ; aux IEN de prendre toutes leurs responsabilités, c'est leur job ; ils n'ont pas à transférer une partie d'entre elles sur les directeurs. Chacun à sa place statutaire, rien que sa place statutaire et la confiance entre tous pourra vivre dans les écoles.

SNUDI-FO 40 : si un enseignant ne renvoie pas l'emploi du temps de sa classe ?

IEN : Il n'y aura pas de sanction. Mais vraiment, je suis étonné, car dans le Nord (*il exerçait sur*

Tourcoing auparavant) tous les IEN demandent aux enseignants l'emploi du temps de leur classe et il n'y a aucun souci.

Et de préciser : je serai un IEN de terrain et je serai là pour les ESS et les équipes éducatives, ainsi que pour les problèmes qui pourraient subvenir avec des municipalités, avec des parents. Les enseignants peuvent compter sur moi.

Commentaires à posteriori du SNUDI-FO 40 : *c'est une bonne chose pour le syndicat, cette circonscription ayant fort souffert de l'absence de l'IEN précédent qui aurait pu, s'il avait été sur le terrain, circonscrire dès le départ certaines situations qui, du fait de l'absence de l'Administration, sont devenues ingérables et ont pris des proportions qu'elles n'auraient jamais du connaître.*

Mais, attention, ce n'est qu'un engagement oral de l'IEN ; il faudra qu'il se vérifie dans la réalité quotidienne.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires): *(Cet IEN veut que la plage horaire des APC soit unique dans les écoles.)*

Le SNUDI-FO 40 lui rappelle que les APC sont gérées par un document de la DGESCO qui précise qu'elles sont laissées à l'initiative de l'équipe enseignante, tant pour le contenu que pour leur mise en œuvre dans le cadre de l'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

IEN : l'organisation est arrêtée chaque année par l'IEN sur proposition du Conseil des Maîtres, Le projet précise : - l'organisation hebdomadaire des activités,

- Leur répartition annuelle

- Le contenu des activités,

Les APC sont soumises à l'accord des parents et la pause méridienne doit avoir à minima 1 h 30 incompressible, d'où les 2 heures de coupure d'enseignement le midi au minimum.

Il souhaite des groupes de besoin pour ces activités.

Le SNUDI-FO 40 intervient à nouveau pour souligner qu'il est un syndicat de salariés, qu'il est donc là pour défendre leurs intérêts. Pour les APC, il faut de la souplesse, chaque enseignant ayant des contraintes particulières (garde d'enfants, autres obligations extérieures...) Et du moment qu'il y a accord des parents... Au bout du bout de l'échange, l'IEN accepte finalement une harmonisation de l'horaire des APC sur le cycle.

Commentaires à posteriori du SNUDI-FO 40 : *en cas de problème sur ce point, contactez le syndicat, nous interviendrons immédiatement auprès de l'IEN.*

Rendez-vous de carrière

L'IEN précise qu'il a faire cette année 2018/2019 61 RdV à faire dans la circonscription, mais 15 enseignants ont déjà été inspectés (*par erreur*) l'an dernier ; il ne reviendra pas les voir.

Les RdV de carrière, comme les textes règlementaires le stipulent, se font en classe ; « j'aime » inspecter les enseignants ; pour moi, c'est le cœur de mon métier. Je suis avant tout un enseignant ; j'ai été instituteur, puis maître formateur ; l'enseignement c'est une passion !

Les RdV de carrière en CP/CE1 se feront en janvier/février, pour les autres niveaux dans le courant de l'année. Je vais commencer les RdV de carrière fin octobre en principe, mais l'année est courte (imputée par les CRPE en fin d'année scolaire. Il regrette d'être obligé d'aller sur

Bordeaux. Dans le Nord, c'était facultatif)). Si besoin, il fera appel à d'autres IEN...

Le SNUDI-FO évoque un bug informatique pour les RdV de carrière de 2017/2018 : d'après les textes réglementaires, les appréciations de l'IA-DASEN des RdV de l'année dernière auraient du être publiées sur I-Prof (service SIAE) le 15/09 et à ce jour, 27 septembre, toujours rien.

L'IEN répond que ce n'est pas de son fait et que le service informatique de la DSDEN gère le souci.

Commentaires à posteriori du SNUDI-FO 40 : le syndicat est allé depuis sur place, à la DSDEN 40 : pas de bug informatique, mais nombre d'erreurs l'année dernière, notamment des RdV de carrière pour des collègues qui n'auraient jamais du en avoir !!! L'IEN de Mont de Marsan Haute Lande a été missionné pour prendre en charge ce dossier « ultra-sensible ». Les syndicats seront reçus le 12 octobre. Pas de date donnée pour la publication de l'appréciation de l'IA-DASEN (qui s'appuie notamment sur l'avis donné par l'IEN après le RdV de carrière)

Inclusion systématique

Le SNUDI-FO 40 dénonce cette inclusion systématique, quel que soit le handicap qui génère des situations de souffrance inimaginables dans une classe dite « ordinaire », tant pour l'enseignant que pour l'élève handicapé, et les autres élèves, que pour toute l'école. C'est la sérénité indispensable pour enseigner qui est gravement atteinte.

Pour FO, oui à l'inclusion, mais pas systématique mais au cas par cas, et avec des moyens (personnels accompagnants formés et non précaires, donc sous statut de la Fonction Publique, pour un vrai métier, pour un vrai salaire qui permette de vivre et non de survivre)

Ceci étant, le syndicat demande une intervention immédiate quand il y a un problème avec un élève et une prise de décision de l'Administration dans les meilleurs délais.

Commentaires à posteriori du SNUDI-FO 40 : si vous subissez une telle situation, ne restez pas isolé, contactez le SNUDI-FO 40

L'IEN répond qu'il a déjà participé à une équipe éducative d'une école maternelle pour gérer le cas d'un élève très difficile et qu'il a été surpris de l'attitude des parents, mais le problème est réglé.

Il parle de travailler beaucoup en maternelle (« C'est dès ce niveau que les problèmes doivent être traités. ») L'IEN évoque également la rédaction future d'un protocole de 1ère scolarisation. C'est en amont, donc en maternelle qu'il faut commencer pour que l'élève soit mieux pris en charge. Les RASED interviendront en maternelle.

Commentaires à posteriori du SNUDI-FO 40 : le syndicat ne peut que se féliciter de ce discours et de l'importance pour lui de l'école maternelle.

L'IEN demande au SNUDI-FO 40, comme syndicat confédéré avec des syndicats du secteur privé, de se renseigner si les salariés ayant un enfant handicapé peuvent bénéficier d'un aménagement de leur temps de travail. Le syndicat va se renseigner auprès des conseillers du salarié FO.

Relations avec les mairies

SNUDI-FO 40 : évoque le cas de mairies qui convoquent sans cesse les enseignants, principalement les directeurs d'école, à des réunions diverses et variées. Parfois même sur le temps de classe ! Trop souvent, elles les considèrent comme leurs employés, ce qui n'est (*pas*

encore) le cas.

IEN : il sera toujours là s'il y a conflit entre l'école et la mairie.

Étonnement de l'IEN sur les convocations des mairies, elles n'ont pas à convoquer et il n'y a aucune obligation pour les directeurs à s'y rendre.

Il faut que les Directrices et Directeurs des écoles maternelles fassent attention à l'inscription par les mairies des enfants de 2 ans. Bien voir si cela est possible, les 2 ans ne pas comptés dans les effectifs.

Commentaires à posteriori du SNUDI-FO 40 : là encore, si vous connaissez une telle situation de « relations tendues », voire de conflit avec votre mairie, ne restez pas isolé, contactez le SNUDI-FO 40. Nous vous conseillerons, nous vous aiderons, nous vous accompagnerons si audience
Pour l'accueil des 2 ans, le SNUDI-FO 40 revendique une scolarisation à temps plein (pas de 1/2 poste), dans une classe spécifique, spécialement aménagée pour les TPS, avec 15 élèves maximum, une enseignante (ou enseignant) E.N. et 1 ATSEM)

Rythmes scolaires

SNUDI-FO 40 : le syndicat rappelle sa position : une organisation unique sur tout le territoire national, afin d'empêcher les municipalités de pouvoir décider l'organisation de la semaine scolaire pour leur commune. Comme les 4 jours sont majoritaires dans le pays (plus de 85% des communes), c'est cette organisation qui doit être généralisée, dans toutes les écoles, dans toutes les communes de France et de Navarre... et même des Landes !!!

L'IEN laisse l'initiative à la concertation locale et surtout dit au syndicat que cela est du ressort de l'IA-DASEN, même si, visiblement, il semble être favorable aux 4 jours.

Sur l'organisation de certaines communes comme Tarnos (1/2 après-midi libérée pour 3 heures de TAP, chaque groupe scolaire (élem+mat) de la commune ayant un après-midi différent. Ainsi, certains élèves de Tarnos n'ont pas classe le lundi après-midi, d'autres le mardi après-midi...)

L'IEN : c'est l'IA-DASEN qui décide en dernier.

Carte scolaire

Le SNUDI-FO demande à l'IEN plusieurs chiffres, notamment, le nombre des différentes écoles de la circonscription (maternelle, élémentaire, primaire) à ainsi que leur taux d'encadrement

IEN : trop tôt, il nous fera parvenir les chiffres.

Le SNUDI-FO 40 rappelle son opposition aux fusions d'école maternelle et école élémentaire. FO défend bec et ongles la spécificité de l'école maternelle. Les fusions permettent des fermetures de classe plus faciles pour l'Administration. D'ailleurs, et ce n'est pas étonnant quand on veut supprimer des postes de fonctionnaires, c'est dans les tuyaux du Ministre... que des écoles primaires sur tout le territoire national !!!

L'IEN : il n'y aura pas de fusion d'écoles et, effectivement, il faut garder la spécificité de l'école maternelle.

Commentaires à posteriori du SNUDI-FO 40 : encore un bon-point pour cet IEN.

Pour l'accueil des TPS : il faut voir s'il y a des places disponibles pour ne pas augmenter les classes de trop, se rapprocher des mairies et en discuter ensemble.

Remplacement

Le SNUDI-FO 40 rappelle sa position concernant les collègues TRB : en respect de leur mission et de leur travail, le syndicat demande qu'ils ne soient pas déplacés en cours de remplacement.

L'IEN : oui bien sûr, sauf cas exceptionnel.

Commentaires à posteriori du SNUDI-FO 40 : à vérifier avec le temps. Contactez le syndicat si on veut vous déplacer en cours de remplacement ou si on vous retire votre remplaçant en cours de route. Rappel : un appel téléphonique n'a aucune valeur légale. Attendez de recevoir un écrit signé de votre IEN avant tout déplacement éventuel.

Direction d'école

Le SNUDI-FO 40 demande à l'IEN d'adresser un courrier aux maires leur rappelant qu'un directeur d'école est avant tout un enseignant, qu'il a le statut d'un P.E. et que leurs ORS sont donc de 24 heures d'enseignement hebdomadaires + 108 heures annualisées, et non pas 108 heures + X heures de réunion avec la municipalité.

L'IEN répond au syndicat qu'il ne fera pas de courrier aux maires, mais que les directeurs l'informent de « trop plein » de réunions. D'accord avec FO, il rappelle qu'elles ne sont nullement obligatoires.

Suite à notre intervention, il y aura bien des Ordres de Mission pour toutes réunions des directrices et des directeurs d'école initiées par l'Administration.

En réponse au SNUDI-FO 40, l'IEN accepte que de simples relevés de décisions à l'issue des Conseil des Maîtres et des Conseil d'Ecole.

Évaluations CP/CE1

Le SNUDI-FO 40 expose son analyse sur ces évaluations et les véritables objectifs visés (entre autres, point d'appui pour l'évaluation des enseignants, mise en concurrence des établissements avec la création d'une agence nationale d'évaluation de tous les établissements scolaires au 01/01/2019) et rappelle, qu'en l'absence de tout texte réglementaire du ministère, elles ne peuvent donc pas être obligatoires et si elles sont faites, en partie ou en totalité, la remontée des résultats n'ont plus.

Le syndicat demande si dans la circonscription il y a des écoles pilotes.

Réponse IEN : non il n'y a pas d'école pilotes. Trois dans le département, mais pas ici.

Pour la remontée des résultats, il n'a pas d'information du ministère.

Protection des enseignants dans l'exercice de leurs missions

Le SNUDI-FO 40 demande à l'IEN d'aller à la rencontre des enseignants si une lettre accusatrice de parents est envoyée à l'Administration, plutôt que de les convoquer à la circo. sans explication du pourquoi.

Il rappelle au syndicat que c'est un IEN de terrain et donc il se déplacera.

Horaires maternelle

A la question du SNUDI-FO, l'IEN rappelle que la sortie des élèves ne doit être en aucun cas être avant l'heure de sortie officielle: pas 10 mns avant, question de sécurité et de responsabilité.

Commentaires à posteriori du SNUDI-FO 40 : le problème des 10 mn après la classe reste entier, ce qui ne peut nous satisfaire.

10 mn le midi si des élèves rentrent chez eux + 10 mn l'après-midi, cela fait 20 mn par jour de travail gratuit, soit 90 mn sur une semaine scolaire de 4,5 jours. Sur 36 semaines, cela représente aux alentours (jours fériés) de 54 heures, 54 heures de travail gratuit, soit 9 jours pour les écoles à 4 jours, plus encore pour les écoles à 4,5 jours !!

Ce point doit trouver une solution au niveau du Ministère. Le SNUDI-FO le rappelle souvent lors des audiences qu'il a... mais pour l'instant c'est rester lettre morte. Nous ne lâcherons pas !

Autorisations d'absence exceptionnelle

Le SNUDI-FO 40 demande à l'IEN de limiter au maximum les autorisations d'absence sans traitement. A situation exceptionnelle, règlement exceptionnel : accord avec traitement IEN : il fera au cas par cas et avec bienveillance.

L'audience a duré plus d'une heure trente et l'IEN est obligé, pour cause de réunion, de l'arrêter là.

Le SNUDI-FO avait encore d'autres points à traiter, mais les principaux l'ont été.

En tout cas, pour le SNUDI-FO 40, une audience utile pour tous les enseignants de la circonscription. Enfin, nous l'espérons ... A vous de nous le dire lors des visites d'école.

Marc GUYON
Secrétaire départemental du SNUDI-FO 40

Philippe ULYSSE
Secrétaire départemental adjoint du SNUDI-FO 40



*Notre seule loi,
défendre vos droits !*